



FEDERATION DE L'OISE POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

Etablissement à caractère d'utilité publique (loi du 12 juillet 1941) agréé par la Préfecture de l'Oise en date du 20 Janvier 2023 au titre de l'article L. 141-1 C.E. relatif à la Protection de l'Environnement.

Autorisation stationnement de nuit

(À afficher sur le parebrise du véhicule)

Immat. Véhicule :

N° de carte de pêche :